

Les Infos de Base

mercredi 8 mars 2006
volume 9, numéro 10
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 10 du 8 mars 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 mars 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 10 du 8 mars 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 9 du 4 mars 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 mars 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 10 du 8 mars 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 9 du 4 mars 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 0.001.1], aa. 82.14-82.25, ann. 9, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, Décision du 24-02-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1251, aa. 1, 2.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 148.1.01], aa. 17, 20.

Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec, Décision du 23-02-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1255, aa. 1, 2.

Règlement sur l'application de dispositions législatives par les agents de protection de la faune, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.001], titre, a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur l'application de certaines dispositions législatives et réglementaires concernant la protection de l'environnement par les agents de protection de la faune, D. 455-2005 du 11-05-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 1924, aa. 1, 2.

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 1.001.1], aa. 1, 47.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, D. 456-2005 du 11-05-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 1925, aa. 1, 2.

Règlement 1 sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux, [R.R.Q., c. **M-19.2**, r. 4.4], aa. 2, 2.1.

Règlement modifiant le Règlement 1 sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux, D. 89-2006 du 22-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1245, aa. 1, 2.

Règlement sur les aliments, R.R.Q., 1981, c. **P-29**, r. 1, aa. 7.1.2.1, 7.3.1, 9.3.1.14, 10.3.1.18.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments, D. 466-2005 du 18-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 1926, aa. 1 (partie), 2 (partie), 3, 4.

Règlement relatif à l'application de la loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 1.001], a. 13.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 169.

Règlement sur les carrières et sablières, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, aa. 47, 48.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 170.

Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 3, aa. 7, 15, 16.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], aa. 171-173.

Règlement sur les déchets biomédicaux, [R.R.Q., c. Q-2, r. 3.001], aa. 36, 56.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], aa. 174, 175.

Règlement sur les déchets solides, [R.R.Q., c. Q-2, r. 3.2], remplacé sauf exceptions.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 156.

Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.01], a. 1.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 176.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], nouveau.

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9, a. 2.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 177.

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, [R.R.Q., c. Q-2, r. 12.1], aa. 95, 101, 107, ann. X.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], aa. 178-181.

Règlement sur les matières dangereuses, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15.2], a. 2.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 182.

Règlement sur la qualité de l'atmosphère, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 20, aa. 22, 66.1, 67.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], aa. 183-185.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, [R.R.Q., c. **S-2.1**, r. 19.1], aa. 1, 27, 27.1, 27.2, 40, 55, 87, 102, 103.2, 127, 130, 133, 134, 138, 151.1, 156.1, 170.1, 183, 225, 228, 242, 250, 293, 331, 373, 387, 401.1, 404.1, 410, 415.1, 424, 439, 443.1, 448, 448.1, 449, 449.2, 450, 455, 458, 464, 473, 476.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, D. 119-2006 du 28-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1246, aa. 1-43.

Règlement sur certains taux de rétribution applicables pour les services dispensés par les ressources intermédiaires, [R.R.Q., c. **S-4.2**, A.M. 2006-007 du 22-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1254], nouveau.

Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services, [R.R.Q., c. S-4.2, r. 0.001], aa. 5.1, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 20.1, 21, 26.

Modifications à la Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services, A.M. 2006-006 du 22-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1255, aa. 1-10.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.